



« TU VAS AU-DEVANT DE LA MORT. »

VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS À L'ENCONTRE DES RÉFUGIÉS SYRIENS QUI RETOURNENT EN SYRIE – SYNTHÈSE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2021

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'œuvre dérivée - 4.0 International)

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en 2021 par

Amnesty International Ltd
Peter Benenson House, 1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : MDE 24/4583/2021

Original : anglais

amnesty.org



Illustration de couverture : Des personnes de retour en Syrie sont interrogées à la frontière © Amnesty International / Dominika Ozyńska

AMNESTY
INTERNATIONAL



1. SYNTHÈSE

« Je ne pouvais pas en supporter davantage. Je m'en voulais d'être retourné en Syrie. Au Liban, on m'avait dit de ne pas rentrer. "Tu vas au-devant de la mort", m'avait-on prévenu. Je n'y croyais pas parce qu'il s'agit [la Syrie] de mon pays. »

Karim, détenu pendant six mois et torturé à son retour en Syrie depuis le Liban

« Je n'ai pas fui le pays à cause des bombes mais à cause des menaces du régime syrien. Ce n'était pas facile de quitter mon pays. La raison pour laquelle je l'ai fait est toujours là. »

Sema, retournée en Syrie en 2019 depuis les Émirats arabes unis parce que son père était gravement malade.

Depuis 2011, 6,6 millions de personnes ont fui les violences et la répression en Syrie en quête d'un refuge à l'étranger. L'immense majorité de ces personnes, qui résident en situation irrégulière au regard de la législation relative à l'immigration dans les pays voisins, sont soumises à des conditions de vie très difficiles et sont victimes de discrimination, tandis que d'autres fuient vers l'Europe.

En raison de ces dures conditions de vie et au regard de la nette diminution des combats dans la majeure partie de la Syrie, les réfugiés se trouvent de plus en plus poussés à retourner dans le pays, d'autant que le gouvernement syrien et ses alliés font valoir qu'il est temps pour les réfugiés de rentrer. En parallèle, le Danemark et la Suède ont commencé à réévaluer la protection accordée aux personnes venant de Syrie, en se fondant sur leur propre analyse selon laquelle certaines régions, telles que celle de Damas et de ses alentours, sont suffisamment sûres désormais au vu de la baisse du niveau de violences indiscriminées en lien avec les combats.

Cependant, les nombreux entretiens menés par l'équipe de recherche d'Amnesty International auprès de personnes retournées en Syrie ou de leurs proches révèlent que des agents du renseignement syrien ont soumis des femmes, des enfants et des hommes de retour en Syrie à des détentions arbitraires ou illégales, à des actes de torture et autres mauvais traitements, et notamment des viols et des violences sexuelles, et à des disparitions forcées. Ces violations leur étaient infligées directement en lien avec leur affiliation présumée à l'opposition, que les autorités avaient simplement déduite du fait qu'ils avaient quitté le pays. Au regard de ces révélations, aucune région de Syrie ne peut être considérée comme suffisamment sûre pour

« TU VAS AU-DEVANT DE LA MORT. »
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS À L'ENCONTRE DES RÉFUGIÉS SYRIENS QUI RETOURNENT EN SYRIE

permettre aux personnes souhaitant retourner au pays de le faire. Les personnes qui ont fui la Syrie depuis le début du conflit risquent fortement de subir des persécutions à leur retour. Ainsi, tout renvoi en Syrie dans les conditions actuelles enfreindrait l'obligation internationale de non-refoulement inscrite à l'article 33 de la Convention relative au statut des personnes réfugiées de 1951 et dans d'autres instruments internationaux. Aux termes de cette obligation, les États ont l'interdiction de transférer des personnes vers un lieu où il existe un risque réel qu'elles soient victimes de persécutions et d'autres violations des droits humains.

Dans cette enquête, Amnesty International a recensé 66 cas de personnes victimes de violations graves à la suite de leur retour en Syrie. Il s'agissait de 13 enfants âgés de trois semaines à 17 ans au moment où les violations ont été commises, de 15 femmes et de 38 hommes. L'équipe de recherche s'est entretenue avec 41 personnes syriennes. Vingt d'entre elles étaient revenues en Syrie et on comptait 19 membres de la famille et deux amis proches de personnes revenues au pays victimes de violations. En outre, Amnesty International s'est entretenue avec un avocat et un ancien juge syriens. L'organisation a également examiné les déclarations de représentants du gouvernement syrien et de gouvernements de pays européens relatives à la question du retour des réfugiés ainsi que d'autres publications sur le sujet. Le 9 août 2021, Amnesty International a écrit au Premier ministre syrien pour l'inviter à répondre à ces conclusions.

POLITIQUES DE RETOUR

Selon les Nations unies, une faible proportion de réfugiés syriens est retournée au pays. Entre 2016 et mi-2021, l'organisation a enregistré environ 280 000 retours. Le nombre réel est probablement plus élevé si l'on prend en compte les retours par des voies informelles. Mais dans certains pays d'accueil, l'idée selon laquelle davantage de réfugiés devraient partir s'exprime de manière de plus en plus prononcée. Cette tendance est en partie liée aux changements observés sur le terrain. En Syrie, les combats ont globalement diminué au cours des trois dernières années. Le gouvernement syrien a consolidé sa domination et contrôle désormais plus de 70 % du territoire. Le président syrien Bachar al Assad a estimé que le rythme peu soutenu des retours était dû au mauvais état des infrastructures, aux sanctions économiques pesant sur la Syrie et aux « pressions exercées sur les réfugiés en vue de les dissuader de retourner au pays », tout en maintenant par ailleurs que le retour des réfugiés constituait une priorité pour son gouvernement.

Au Liban, le gouvernement a adopté en juillet 2020 un plan proposant un cadre en vue d'organiser le retour des réfugiés syriens en Syrie. Bien que ce plan ne soit pas encore mis en œuvre, les autorités libanaises ont renvoyé plus de 6 000 Syriens en Syrie, en se fondant sur une décision officielle de 2019 instaurant le renvoi de toute personne syrienne entrée de manière « irrégulière » sur le territoire entre mi-2019 et fin 2020.

En Turquie, le gouvernement fait de plus en plus pression sur les Syriens pour qu'ils retournent dans leur pays en les soumettant à des mesures administratives restrictives et à la répression.

En Europe, le Danemark et la Suède ont limité l'octroi de permis de séjour aux demandeurs d'asile venant des régions qu'ils considèrent comme suffisamment sûres pour permettre le retour des personnes réfugiées, et notamment Damas et ses alentours. Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} avril 2021, le Danemark a révoqué le permis de séjour d'au moins 402 réfugiés syriens ou n'a pas renouvelé leur permis de séjour auprès des services d'immigration danois, les laissant dans l'attente d'une décision finale de la part de la Commission d'appel des réfugiés.

LES PERSONNES RÉFUGIÉES PRISES POUR CIBLES

Selon les témoignages de personnes retournées au pays recueillis par Amnesty International et corroborés par des experts, les représentants de l'État syrien considèrent les personnes réfugiées qui reviennent au pays comme ayant trahi la Syrie, soit précisément parce qu'elles ont quitté le pays, soit en raison du lieu où elles se sont réfugiées. Par conséquent, les autorités syriennes considèrent les personnes qui ont quitté le pays comme soutenant généralement l'opposition et/ou des groupes armés.

Amnesty International a recensé les cas de 24 hommes, femmes et enfants revenus au pays qui ont été victimes de viol ou d'autres formes de violences sexuelles, de détention arbitraire ou illégale et de torture ou d'autres mauvais traitements, directement en lien avec ces considérations et la surveillance exercée sur eux, en raison de leur départ.

Ainsi, Noor (dont le nom, comme celui de l'ensemble des personnes citées dans le rapport, a été modifié), a expliqué qu'elle a été arrêtée à la frontière avec le Liban par un membre des forces de sécurité, qui lui a dit : « Pourquoi as-tu quitté la Syrie ? Parce que tu n'aimes pas Bachar el Assad et tu n'aimes pas la Syrie ? Tu

« TU VAS AU-DEVANT DE LA MORT. »
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS À L'ENCONTRE DES RÉFUGIÉS SYRIENS QUI RETOURNENT EN SYRIE

es une terroriste... La Syrie n'est pas un hôtel d'où tu peux entrer et sortir comme bon te semble. » Puis, il a violé Noor et sa fillette de cinq ans dans une petite pièce qui sert aux interrogatoires au poste-frontière.

CAS DE VIOLENCES SEXUELLES

Amnesty International a recensé 14 cas de violences sexuelles commises par les forces de sécurité contre des enfants, des femmes et des hommes de retour en Syrie, dont des cas de viol concernant cinq femmes, un adolescent de 13 ans et une fillette de cinq ans. Ces violences ont été commises aux postes-frontières ou dans des centres de détention, lors d'interrogatoires, le jour du retour ou peu après, selon les témoignages des victimes ou de leurs proches.

Par exemple, Alaa a expliqué à Amnesty International que des agents du renseignement l'avaient arrêtée avec sa fille âgée de 25 ans à la frontière avec le Liban d'où elles arrivaient et les avaient détenues pendant cinq jours dans un centre des services du renseignement, les accusant de « critiquer le [président] Assad à l'étranger ». Alaa a déclaré que les agents du renseignement l'avaient interrogée avec sa fille et qu'elle était présente lorsqu'ils avaient agressé sexuellement cette dernière. « Ils ont retiré ses vêtements à ma fille. Ils lui ont passé des menottes et l'ont suspendue au mur. Ils l'ont frappée. Elle était entièrement nue. L'un d'entre eux a introduit son pénis dans sa bouche. Lorsqu'elle a perdu connaissance, ils l'ont aspergée d'eau. Je me suis jetée à leurs pieds pour les implorer d'arrêter. Ils ont demandé : "Pourquoi avez-vous quitté la Syrie ? Qu'avez-vous pris avec vous ?" Ils m'ont traitée de "pute", d'espionne à la solde de l'EI (le groupe armé autoproclamé État islamique), de terroriste », a déclaré Alaa.

Les témoignages des victimes montrent que les représentants des forces de sécurité ont commis ces viols dans le but de les humilier, de les punir pour avoir quitté le pays ou d'affirmer leur contrôle sur elles.

Selon les témoignages de personnes revenues au pays ou de leurs proches, des agents des forces de sécurité ont frappé cinq personnes au niveau de leurs organes génitaux ou alors qu'elles étaient nues. Samer a expliqué qu'un agent de sécurité l'avait frappé au niveau des testicules au cours de l'interrogatoire qui avait suivi son retour et qu'il lui avait dit : « Nous te frappons dans cette zone dans l'espoir que tu ne puisses plus engendrer d'enfants qui nuiront au pays comme tu l'as fait. »

DÉTENTION ARBITRAIRE ET ILLÉGALE

Parmi les 66 personnes victimes de violations à leur retour depuis l'étranger, Amnesty International a relevé 59 cas de détention arbitraire et illégale concernant des hommes, des femmes et des enfants. Parmi les détenus figuraient deux femmes enceintes et 10 enfants âgés de trois semaines à 16 ans, dont sept avaient quatre ans ou moins.

Les arrestations sont intervenues jusqu'à 10 mois après leur retour mais dans la majorité des cas, les personnes ont indiqué à Amnesty International qu'elles avaient été arrêtées au moment de leur arrivée ou peu après. Elles avaient été appréhendées en vertu de divers motifs, mais la plupart du temps, les agents de sécurité s'étaient appuyés sur des accusations vagues de « terrorisme », souvent parce qu'ils supposaient qu'un ou plusieurs de leurs proches était affilié à un parti politique ou à un groupe armé d'opposition ou parce que les personnes de retour au pays étaient originaires d'une région qui s'était trouvée sous le contrôle de l'opposition.

Dans les cas documentés par Amnesty International, aucune des personnes détenues n'avait pu consulter un avocat ou n'avait été présentée à un juge. Leur détention, qui ne reposait sur aucun fondement juridique clair mais s'appuyait sur des motifs injustifiés et/ou absurdes, avait duré au minimum plusieurs mois, constituant dès lors une détention illégale ou arbitraire.

Maher, qui est revenu en Syrie depuis le Liban début 2018 a expliqué que des agents du renseignement l'avaient détenu pendant deux mois et demi, le soumettant à 15 interrogatoires, lors desquels ils lui reprochaient sa région d'origine. Maher a déclaré : « Ils m'ont dit : "Tu viens du sud d'Alep. Tu es un terroriste." Ils m'ont accusé d'être un terroriste parce que je n'avais pas fait mon service militaire et parce que je venais d'un village en particulier : "Tu viens de [nom du village]. Tu as tué des soldats, tu as fait plein de choses contre le pays. Tu es un terroriste." »

Parmi les 23 cas de personnes retournées au pays qui avaient été libérées de leur détention au moment de la rédaction de ce rapport, toutes les personnes à l'exception de trois adultes avaient été détenues entre trois jours et 15 mois.

« TU VAS AU-DEVANT DE LA MORT. »
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS À L'ENCONTRE DES RÉFUGIÉS SYRIENS QUI RETOURNENT EN SYRIE

Les forces de sécurité ont également détenu arbitrairement des personnes revenues à Homs depuis Rukban (un campement informel situé à la frontière jordano-syrienne, appelé également « le berm ») ou à Qalamoun (dans la région de Damas) depuis le Liban dans d'anciennes écoles utilisées pour enregistrer les arrivées, dans le cadre des procédures de retour organisé, sur des durées allant de trois jours à quatre mois. Selon les témoignages, cette période de détention permettait de procéder à des vérifications visant à déterminer si les personnes de retour étaient recherchées.

Les témoignages révèlent que les autorités syriennes ont également eu recours à la détention à des fins d'extorsion, les familles des détenus étant couramment contraintes de payer pour obtenir des informations ou la libération de leurs proches. Les personnes interrogées par Amnesty International ont déclaré avoir versé l'équivalent de 1 200 à 27 000 dollars des États-Unis.

L'expérience de la détention et la peur de subir une nouvelle arrestation ont conduit 23 personnes revenues au pays à fuir à nouveau, lorsqu'elles le pouvaient, les zones contrôlées par le gouvernement, se rendant principalement au Liban mais aussi en Turquie, à Rukban, en Allemagne et dans le nord de la Syrie. Le Liban et la Turquie n'acceptant plus de réfugiés en provenance de la Syrie, ces personnes ont dû suivre des itinéraires empruntés par les passeurs, s'exposant ainsi à des risques accrus tout au long de leur périple.

TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS

Les entretiens menés par Amnesty International ont révélé comment des agents du renseignement ont soumis 33 personnes de retour au pays, dont des hommes, des femmes et cinq enfants, à des pratiques s'apparentant à des formes de torture et d'autres mauvais traitements pendant leur détention et leurs interrogatoires dans des installations des services du renseignement. Selon les témoignages des victimes, les agents du renseignement ont principalement eu recours à la torture dans le but de contraindre les détenus à « avouer » des crimes dont ils les accusaient ou de les punir, ou encore en raison de leur opposition présumée au gouvernement.

Selon les témoignages recueillis, les agents des services de sécurité frappaient les personnes revenues au pays au moyen de divers objets, tels que des barres métalliques, des câbles électriques, des tuyaux en plastique et dans un cas, une courroie de char. À une occasion, un agent du renseignement a frappé un enfant de six ans, selon sa mère.

Les forces de sécurité ont également eu recours à des dispositifs électriques et à des techniques de torture particulières, selon un usage courant en Syrie, en vue d'infliger des mauvais traitements et des tortures aux détenus au cours des interrogatoires. Ismaël, qui a été arrêté deux jours après son retour du Liban et qui a été détenu dans quatre sections du renseignement en trois mois et demi a déclaré à Amnesty International : « Ils m'ont électrocuté entre les yeux. J'ai senti tout mon cerveau trembler. Parfois, je perdais connaissance. Je ne sais pas pendant combien de temps... À la fin, je ne contrôlais plus mon corps, j'avais une épaule déboîtée. Ils m'ont envoyé de l'électricité dans la tête. Je voulais mourir. »

DISPARITIONS FORCÉES ET MORTS EN DÉTENTION

Amnesty International a relevé 27 cas de disparitions forcées de personnes, dont quatre enfants, à la suite de leur arrestation. Ces personnes de retour au pays ont disparu pendant au moins une semaine et jusqu'à quatre ans, et le sort de 17 d'entre elles reste inconnu, selon les témoignages.

Samer, victime de disparition forcée aux mains des services de renseignement de l'armée pendant neuf mois à la suite de son retour en Syrie depuis Rukban, a expliqué : « Ma famille m'a cru mort et a organisé mes funérailles. »

Selon les personnes rencontrées par Amnesty International, dans cinq cas de disparition forcée de personnes de retour au pays, les autorités ont informé les familles que leur proche était mort en détention. Nisreen, dont l'époux a été arrêté après le retour du couple du Liban avec leur bébé à la mi-2019, a déclaré à Amnesty International que c'était ce qu'elle avait vécu, après trois mois sans nouvelles de son époux. « J'ai obtenu un avis officiel indiquant que mon époux était décédé », a-t-elle expliqué.

« TU VAS AU-DEVANT DE LA MORT. »
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS À L'ENCONTRE DES RÉFUGIÉS SYRIENS QUI RETOURNENT EN SYRIE

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les recherches d'Amnesty International révèlent que les autorités syriennes continuent de commettre toute une série de violations flagrantes des droits fondamentaux des personnes, ce qui reflète et confirme l'existence d'un système plus vaste d'atteintes perpétrées par le gouvernement syrien à l'encontre des personnes perçues comme appartenant à l'opposition politique depuis le début du conflit. Les femmes sont tout autant en danger que les hommes à leur retour et elles devraient à ce titre bénéficier du même niveau de protection. Certains pays considèrent Damas et ses alentours comme sûrs pour des retours. Néanmoins, un tiers des cas présentés dans ce rapport concernent des violations des droits humains commises à Damas ou autour, ce qui démontre que, contrairement à l'analyse du Danemark relative à la sécurité en Syrie, même lorsque le niveau de violences indiscriminées liées aux hostilités est bas et/ou que le gouvernement contrôle une zone, les risques persistent. En fait, en raison des exactions des autorités à leur rencontre, lorsqu'elles en ont eu la capacité, les personnes revenues au pays avec lesquelles Amnesty International s'est entretenue ont quitté à nouveau la Syrie, redevenant réfugiées.

Les gouvernements européens doivent accorder le statut de réfugié (plutôt qu'un statut de protection subsidiaire) aux personnes qui ont quitté la Syrie et cherchent ou ont cherché à obtenir l'asile, sans entraver en aucune façon leur droit de demander l'asile, et maintenir les protections s'appliquant aux réfugiés syriens résidant en Europe. Ils doivent également réexaminer les analyses selon lesquelles certaines parties de la Syrie sont considérées comme sûres et inclure dans les évaluations relatives à la situation en matière de sécurité des critères liés aux risques que des acteurs, de tout type, commettent des violations des droits humains. Les gouvernements notamment européens disposant de programmes de réinstallation doivent renforcer leurs engagements en matière de réinstallation de réfugiés syriens et proposer d'autres voies d'admission en vue d'accorder une protection, comme le parrainage par un groupe de citoyens.

Amnesty International a appelé à de nombreuses reprises le gouvernement syrien à mettre un terme aux crimes contre l'humanité perpétrés par ses forces de sécurité. Les autorités syriennes doivent mettre fin aux violences sexuelles, aux disparitions forcées, aux arrestations arbitraires et à la torture et autres mauvais traitements, et veiller au respect, à la protection et à la réalisation des droits fondamentaux de toutes les personnes résidant sur le sol syrien, y compris des personnes retournées aux pays. Elles doivent en particulier veiller à ce que le fait d'avoir fui les violences et les persécutions et d'avoir vécu à l'étranger en tant que personne réfugiée ne puisse pas servir de justification à la persécution des personnes de retour en Syrie. Le gouvernement syrien doit également fournir des informations claires et fiables quant aux exigences et procédures administratives relatives au retour en Syrie et accorder aux agences des Nations unies, au Comité international de la Croix-Rouge et aux ONG un accès exempt d'entraves afin de leur permettre de suivre le retour des réfugiés et de leur apporter une assistance conformément aux normes internationales, sans discrimination dans l'accès à l'aide.

Les gouvernements du Liban, de Jordanie et de Turquie doivent garantir le maintien de la protection accordée aux réfugiés syriens contre le refoulement et mettre un terme à l'ensemble des expulsions de réfugiés vers la Syrie, ainsi qu'à toutes les autres formes de transferts directs ou indirects, conformément à l'obligation internationale de non-refoulement.

Le gouvernement libanais doit accorder un permis de séjour à tous les réfugiés syriens en vue d'empêcher leur expulsion, autoriser le HCR des Nations unies à reprendre l'enregistrement de nouveaux réfugiés et permettre aux réfugiés retournés en Syrie qui ont décidé de quitter à nouveau le pays par crainte de subir des persécutions d'être à nouveau admis au Liban.

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



@Amnesty

« TU VAS AU-DEVANT DE LA MORT. »

VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS À L'ENCONTRE DES RÉFUGIÉS SYRIENS QUI RETOURNENT EN SYRIE

Des agents du renseignement syrien ont soumis des femmes, des enfants et des hommes de retour en Syrie à des détentions arbitraires ou illégales, à des actes de torture et autres mauvais traitements, et notamment des viols et des violences sexuelles, et à des disparitions forcées. Ces violations leur étaient infligées directement en lien avec leur affiliation présumée à l'opposition, que les autorités avaient simplement déduite du fait qu'ils avaient quitté le pays. Au regard de ces conclusions, Amnesty International estime qu'aucune région de Syrie ne peut être considérée comme suffisamment sûre pour permettre aux personnes souhaitant retourner au pays de le faire, y compris Damas et ses alentours et que les personnes qui ont quitté la Syrie depuis le début du conflit, hommes comme femmes, s'exposent à un risque réel de subir des persécutions à leur retour.

Ainsi, Amnesty International considère que tout renvoi en Syrie dans les conditions actuelles enfreindrait l'obligation internationale de non-refoulement qui interdit aux États de transférer des personnes vers un lieu où il existe un risque réel qu'elles soient victimes de persécutions ou d'autres violations graves des droits humains.

Amnesty International appelle les gouvernements européens à maintenir les protections s'appliquant aux réfugiés syriens installés en Europe et à accorder le statut de réfugié aux personnes qui ont quitté la Syrie depuis le début du conflit.

Traduction d'Amnesty International France – septembre 2021

INDEX : MDE 24/4583/2021
SEPTEMBRE 2021
LANGUE : FRANÇAIS

[amnesty.org](https://www.amnesty.org)

AMNESTY
INTERNATIONAL 